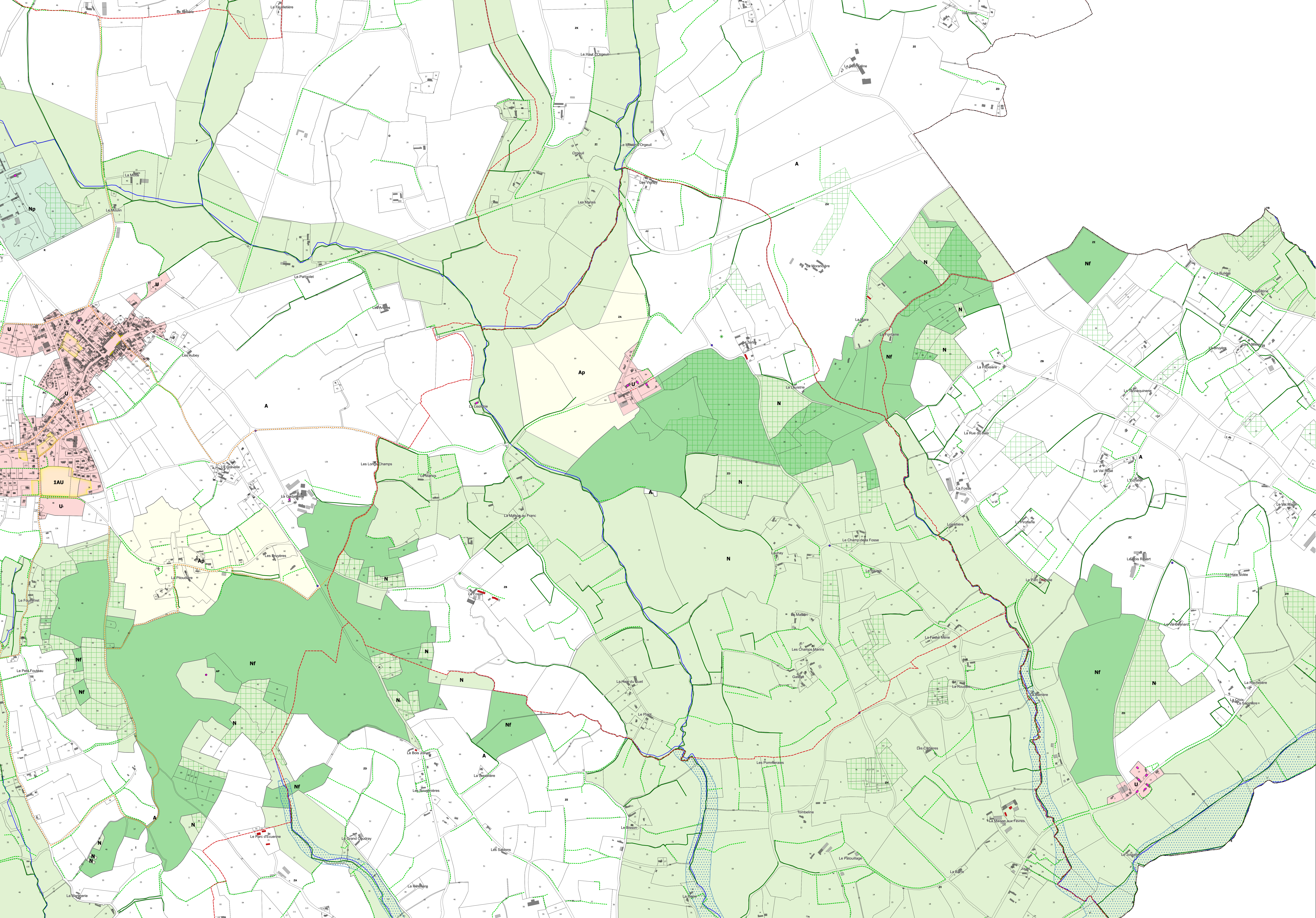




Limite de commune

Prescriptions ponctuelles

Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Arbre remarquable (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Chemin à conserver, continuité piétonne (L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Hales à enjeux modérés

Hales à enjeux majeurs

Cours d'eau

Prescriptions surfaciques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Informations surfaciques

Zone inondable

Limite de zonage

U

1AU

A

Ap

N

Nf

Np

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOCUMENT D'ARRET

Pièce n°6.1.29

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

TELLIERES-LE-PLESSIS

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	03.07.2018	06.03.2025	XX.XX.XXXX

Ouest am

Février 2025